

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 20 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 20 Avril à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Madeleine BOUSSAC, Mme Pascale TOYER, M. Stéphane AUDION, Mme Pascale DEMEY, Mme Marie-Thérèse LACORD, M. Hervé GUENAIS, Mme Claudine BLOIS.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. Jean-Michel RAMIER, Mme Monique CLAIRE, (procuration à Mme Madeleine BOUSSAC), Mme Christine THIRY (procuration à Mme Françoise GILOT-LECLERC), M. Bruno RIGODON, Mme Christine ELSER (procuration à M. Serge DUVOUX).

Était absent non excusé le conseiller municipal suivant : M. Jean-Claude COUTANT.

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M Robert MOUGNE, maire.

Mme Pascale DEMEY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **1 COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS**

Signature de devis sur le budget principal :

- Achat de livres pour un maximum de 1 600,00 € TTC avec la SARL Librairie Sélection

### **2 CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 aux services entretien et enfance.

Ces contrats sont des contrats aidés réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général, et seules les 20 premières heures hebdomadaires profitent d'aides économiques.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer la convention avec Pôle emploi ainsi que les contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois renouvelable, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer deux postes d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- **PRECISE** que ces contrats seront d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, extensible à 35 heures.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

### **3 REMISE DE MEDAILLE DE LA COMMUNE**

Conformément à la délibération du 17 octobre 2011, Monsieur le Maire a fait une proposition pour la remise de médaille communale au profit de Monsieur Eric MOUSSOUT sapeur-pompier volontaire pour 20 ans de service au centre de secours de Gièvres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de donner un avis positif à la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire prendra toute disposition à cet effet.

### **4 QUESTIONS DIVERSES**

Madame Claudine BLOIS informe de son étonnement sur le non ramassage des déchets ménagers le mercredi 19 avril. Monsieur le Maire rappelle à chacun qu'il peut y avoir des décalages de collecte des déchets ménagers les semaines contenant un jour férié, ce qui est le cas cette semaine. Aussi un calendrier de collecte a été distribué précisant l'ensemble des dates de collecte.

Madame Claudine BLOIS informe le conseil de la présence répétée de déchets à côté des boîtes postales extérieures de la poste, il serait souhaitable d'y implanter une poubelle. Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera les représentants de la poste pour l'implantation de celle-ci.

Monsieur Hervé GUENAIIS informe d'un problème de collecte des encombrants sur tout le secteur de la pêcherie. Monsieur le Maire a pris contact avec le prestataire pour y remédier.

Monsieur Hervé GUENAIIS informe de la présence de nombreux peupliers morts le long du canal et souhaite savoir si le syndicat compétent va entamer une action. Madame Françoise GILOT-LECLERC, Maire-Adjoint et représentant au syndicat, s'en informera.

Il précise aussi l'effondrement partiel du fossé reprofilé récemment chemin du port.

Madame Marie-Thérèse LACORD regrette que Monsieur le Maire ne soit pas venu s'expliquer devant l'association Pause-Café pour la réquisition de l'ensemble des salles du complexe rue des lions.

Monsieur le Maire s'engage à s'expliquer devant les membres de l'association de l'utilisation des salles, sachant que l'information a été donnée de longue date et qu'il s'agit de préciser que ces salles sont avant tout communales, prêtées gracieusement et que l'association Pause-Café n'est pas la seule concernée. Nous sommes devant des obligations étatiques avec des contraintes inhérentes.

Monsieur le Maire rappelle les consignes de tenue du bureau de vote pour les élections à venir.

La séance est levée à 21 heures et 5 minutes.